



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître de l'ouvrage

Voies Navigables de France
Direction Territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval
Unité Territoriale d'itinéraire CPCA

Objet de la consultation

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
Elaboration de diagnostics et programmation de travaux dans les
logements VNF**

Contrat n° : 2025-AMO-SDL-CPCA

Procédure adaptée passée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

22/08/2025 à 15h00

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION PRÉSENTATION DE L'OFFRE

La présente consultation a pour objet de mandater un prestataire pour la réalisation d'un diagnostic visuel de 51 logements de service gérés par l'UTI CPCA de Voies Navigables de France. Les logements se situent dans les départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne et, à la marge, de l'Oise. Ce diagnostic a pour but de définir une programmation pluriannuelle chiffrée de travaux de rénovation intégrant l'ensemble des dépenses de travaux, d'ingénierie, de diagnostics et de contrôles de conformité obligatoires.

ARTICLE 2- PRÉSENTATION DE L'OFFRE

L'offre comprendra :

- Le contrat n° 2025-AMO-SDL-CPCA et la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment complétés,
- Une note détaillant la méthodologie, le planning de la mission et les curriculum vitae de l'équipe dédiée.

Tous les documents de cette offre de prix devront être datés, signés et porter le cachet de la société.

ARTICLE 3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres, rappelée en page 1 du présent règlement.

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de jugement des offres sont :

Prix des prestations : 40 % (sur la base de la formule suivante : $40 \times (A^*/B^*)$, avec A^* = offre la plus basse, et B^* = offre du candidat)

Valeur technique des prestations 60 % : *Méthodologie et moyens humains et techniques mis en œuvre, sur la base d'une note présentée par le candidat, du planning de la mission et des curriculum vitae de l'équipe dédiée*

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront **obligatoirement** être transmises via la plate-forme de dématérialisation des marchés publics PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence publique :

2025-AMO-SDL-CPCA

Dans le cas d'envois successifs, seule sera analysée la dernière offre reçue.

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient utiles, les candidats devront également utiliser les fonctionnalités de la plateforme de dématérialisation PLACE (www.marches-publics.gouv.fr), pour poser leurs questions. Une réponse leur parviendra par voie électronique par l'intermédiaire de cette plateforme